

18 de novembre 2023

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

10

Votants

10

Légalement convoqué le 22 novembre 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 27 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Jackie BOGARD

Absent excusé : Franck ROMAGNY, Hugo ARNOULD

Absents : Jonathan BERNIER, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations :	5 Révision tarifs cimetière et columbarium 6 Investissements 2024 SIEM
1 Création emploi permanent adjoint technique	Questions diverses et Tour de table : ➤ Rapport annuel 2022 Châlons Agglo ➤ Projet sécurisation
2 Mise à jour du tableau des effectifs	
3 Règlement espace lecture	
4 Positionnement arrêté nuisances sonores sur Nationale	

Délibération n° 18 du 27 novembre 2023 : Création emploi permanent d'adjoint technique :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le conseil municipal unanime :

- Crée un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024
- Indique que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique (pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants)
- S'engage à inscrire au budget principal 2024, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi.

Le cas échéant, si l'agent est recruté en qualité d'agent contractuel :

- Détermine que l'agent recruté en qualité de contractuel assurera les fonctions d'un adjoint technique :
 - entretien des espaces verts : désherbage, taille des rosiers, d'arbustes, débroussaillage
 - entretien du cimetière : nettoyer les allées, désherber, veiller au tri des déchets
 - maintenance des bâtiments : divers petits travaux de plomberie, d'électricité...
 - travaux sur la voirie : mise en place de signalétiques (poteaux, panneaux provisoires, etc...)
 - maintenir le village en état de propreté
- Précise que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du jardinage et de l'entretien des bâtiments,
- La rémunération de l'agent sera basée sur l'échelle C1 de la grille indiciaire relative au grade d'adjoint technique.

Fait à Moncetz-Longevas le 1^{er} décembre 2023

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/12/2023 à 11h48
Référence de l'AR : 051-215103474-20231127-2023_18-DE
Affiché le 01/12/2023 ; Certifié exécutoire le 01/12/2023



Légalement convoqué le 22 novembre 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 27 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

10

Votants

10

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Jackie BOGARD

Absent excusé : Franck ROMAGNY, Hugo ARNOULD

Absents : Jonathan BERNIER, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Création emploi permanent adjoint technique 2 Mise à jour du tableau des effectifs 3 Règlement espace lecture 4 Positionnement arrêté nuisances sonores sur Nationale	5 Révision tarifs cimetière et columbarium 6 Investissements 2024 SIEM Questions diverses et Tour de table : ➤ Rapport annuel 2022 Châlons Agglo ➤ Projet sécurisation
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

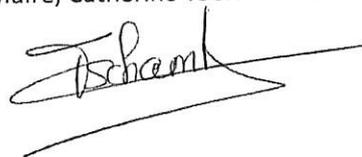
Délibération n° 19 du 27 novembre 2023 : Mise à jour du tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1 ETP
Technique	Adjoint technique (ménage)	14/35ème
	Adjoint technique (espaces verts/ bâtiments)	1 ETP
Animation	Adjoint animation	8/35ème
	Adjoint animation	10/35ème

Fait à Moncetz-Longevas le 1^{er} décembre 2023

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



20 de novembre 2023

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

10

Votants

10

Légalement convoqué le 22 novembre 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 27 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Jackie BOGARD

Absent excusé : Franck ROMAGNY, Hugo ARNOULD

Absents : Jonathan BERNIER, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Création emploi permanent adjoint technique 2 Mise à jour du tableau des effectifs 3 Règlement espace lecture 4 Positionnement arrêté nuisances sonores sur Nationale	5 Révision tarifs cimetière et columbarium 6 Investissements 2024 SIEM Questions diverses et Tour de table : ➤ Rapport annuel 2022 Châlons Agglo ➤ Projet sécurisation
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Délibération n° 20 du 27 novembre 2023 : Règlement espace lecture

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 10 d'avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 notamment l'opération d'investissement N° 231 intitulée « Aménagement Coin Lecture »,

Considérant le succès de la boîte à livres située devant la garderie périscolaire,

Considérant la possibilité de créer un espace lecture accessible à tous, dans les locaux de la mairie,

Le conseil municipal unanime :

- vote l'ouverture d'un espace lecture
- adopte le règlement intérieur et les formulaires d'inscriptions qui figurent en annexe

Fait à Moncetz-Longevas le 1^{er} décembre 2023

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

10

Votants

10

Légalement convoqué le 22 novembre 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 27 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Jackie BOGARD

Absent excusé : Franck ROMAGNY, Hugo ARNOULD

Absents : Jonathan BERNIER, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Création emploi permanent adjoint technique 2 Mise à jour du tableau des effectifs 3 Règlement espace lecture 4 Positionnement arrêté nuisances sonores sur Nationale	5 Révision tarifs cimetière et columbarium 6 Investissements 2024 SIEM Questions diverses et Tour de table : ➤ Rapport annuel 2022 Châlons Agglo ➤ Projet sécurisation
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Délibération n° 21 du 27 novembre 2023 : Positionnement arrêté nuisances sonores sur Nationale

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral N° SSPRNTR_PRNTPCB_2023_001 relatif à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Marne - Réseau routier et lignes de tramways,
Vu l'article R.571-39 du code de l'environnement qui appelle les conseils municipaux des communes concernées à examiner le projet et à formuler un avis,
Considérant les différentes remarques formulées par l'ensemble du conseil municipal,
Le conseil municipal unanime, valide le classement des nuisances sonores de la commune au niveau 2 sur 5.

Fait à Moncetz-Longevas le 1^{er} décembre 2023

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



22 de novembre 2023

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	10
Votants	10

Légalement convoqué le 22 novembre 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 27 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Jackie BOGARD

Absent excusé : Franck ROMAGNY, Hugo ARNOULD

Absents : Jonathan BERNIER, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations : 1 Création emploi permanent adjoint technique 2 Mise à jour du tableau des effectifs 3 Règlement espace lecture 4 Positionnement arrêté nuisances sonores sur Nationale	5 Révision tarifs cimetière et columbarium 6 Investissements 2024 SIEM Questions diverses et Tour de table : ➤ Rapport annuel 2022 Châlons Agglo ➤ Projet sécurisation
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Délibération n° 22 du 27 novembre 2023 : Investissement 2024 SIEM

Vu la sécurité de l'alimentation en électricité avec la mise en souterrain des réseaux,
Vu l'esthétisme apporté à ce secteur de notre commune,

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour les riverains de la rue du Canal,

Considérant la présentation par Madame le Maire du projet de renforcement du réseau électrique au poste « La Creusotte », d'effacement des réseaux éclairage public et de télécommunication dans la rue du Canal,

Considérant que ces travaux seront réalisés en technique discrète,

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet de renforcement du réseau électrique poste « La Creusotte » et d'effacement des réseaux éclairage public et de télécommunication rue du Canal, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

Travaux	Montant	Participation de la commune
Renforcement du réseau BT	110 000.00 €	
Effacement du réseau Orange	42 965.47 €	42 965.47 € TTC
Effacement du réseau Eclairage Public	26 000.00 €	21 429.45 € TTC

Fait à Moncetz-Longevas le 1^{er} décembre 2023

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/12/2023 à 11h51
Référence de l'AR : 051-215103474-20231127-2023_22-DE
Affiché le 01/12/2023 ; Certifié exécutoire le 01/12/2023

